

Règlement concours n°4 100 ans

FACEBOOK

PRESENTATION

La SA d'HLM LOGÉAL IMMOBILIÈRE organise son quatrième et dernier jeu concours dans le cadre de son 100ème anniversaire sur sa page Facebook.

Les participants sont invités à commenter la publication du jour du calendrier de l'avent LOGÉAL 2022.

DATES DU JEU CONCOURS

Le jeu concours se déroulera sur une période de 24 jours.

Début : 1 décembre 2022

Fin : 24 décembre 2022

Publication de la case : tous les jours à 10h

Tirage au sort : tous les jours à 9h (sauf les weekends : les tirages au sort se feront le lundi qui suit)

MODALITES DE PARTICIPATION

Pour pouvoir participer et tenter de gagner, il faut être abonné à la page Facebook LOGÉAL IMMOBILIÈRE, aimer le post du jeu concours et commenter la publication avec 🍀.

1 gagnant par jour. Soit 24 gagnants au total. 1 personne gagnante ne pourra pas gagner plusieurs fois. Le tirage au sort se fera tous les jours à 9h.

Les participants pourront commenter sous la publication de 10h à minuit le jour du post. Le délai passé, les participations ne seront plus acceptées.

Seules les réponses en commentaires du post du jeu concours seront acceptées et considérées comme une participation.

Les participants devront être majeur et résider en France métropolitaine. Une seule participation par personne est acceptée.

L'accès au Jeu concours est interdit aux salariés de la société organisatrice et à toute personne physique ou morale ayant collaboré directement ou indirectement à l'organisation du Jeu Concours, ainsi que leur conjoint et membres de leurs familles.

L'annonce du gagnant fera l'objet d'un commentaire dans la publication du cadeau. Le ou la gagnant(e) sera contacté par le biais de Messenger pour pouvoir prendre contact et remettre le lot.

Les coordonnées collectées ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales.

LOTS A GAGNER

24 lots à gagner. Pour un montant total de 700€.

Les lots seront à venir chercher au siège social ou en agence.